DLP -4-6-62 122665

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DU LANGUEDOC-ROUSSILLON
(Tél. 72-58-72)
(AUDE, AVEYRON, GARD, HÉRAULT, LOZÈRE, PYRENEES-ORIENTALES)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 16, rue de la République - MONTPELLIER.
C. C. P. : MONTPELLIER 5.238-57

ABONNEMENT ANNUEL
12 NF

N° 21
Mai 1962

Le CARPOCAPSE
(Laspeyresia pomonella)

Le Carpocapse est un insecte dont la larve (une chenille) endommage les poires et les pommes. L'adulte est un petit papillon de 2 cm d'envergure ; le corps est long de 1 cm. Tête et thorax sont bruns, l'abdomen gris brunâtre. Les ailes antérieures grisâtres sont marquées de lignes brunes et d'une tache terminale brune cernée d'une ligne dorée. Quant aux ailes postérieures gris brun, elles sont frangées.

L'accouplement, puis la ponte, se réalisent lorsque la température crépusculaire atteint ou dépasse 16° C

Les oeufs éclosent après un laps de temps variable dont le terme peut être prévu en fonction des données climatiques.

Dans la région méditerranéenne, les sorties d'insectes hivernants (sous forme de chenilles dans un cocon soyeux) s'échelonnent parfois du mois d'avril au mois de juillet. En 1962 les premières sorties ne se sont produites qu'en mai; les chenilles de première génération donnent des papillons dès le mois de juin, papillons qui pondent quelques jours après. De cet état de fait, résulte un chevauchement des générations qui rend nécessaire une protection permanente des fruits à partir des premières pontes.

La Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon envoie un premier avis (22 mai 1962 pour les régions littorales) ; ensuite nous nous contenterons de rappeler l'obligation d'assurer la protection permanente des fruits.

Cette protection doit être réalisée par l'arboriculteur qui tiendra compte :

- de la persistance du produit utilisé (consulter le fabricant)
- de l'accroissement du volume des fruits,
- des pluies qui "lavent" les traitements,
- de la date probable de la récolte (interdiction d'emploi de certaines matières).

1962-27 La Station d'Avertissements, en cas d'abaissement durable de la température, pourra être amenée à conseiller un ralentissement de la cadence des traitements.

Les produits utilisables, pour prévenir les dégâts du Carpocapse, ont été indiqués dans notre numéro spécial.

L.L.TROUILLON

P442

Ministère de l'Agriculture
STATION REGIONALE D'AVERTISSEMENTS
VITICOLES

Ecole Nationale Supérieure Agronomique de
MONTPELLIER

Pyrénées-Orientales - Aude - Hérault - Gard

Montpellier, le 1er juin 1962

NOTE n° 4

MILDIOU

Des pluies parfois importantes ont donné 66 mm. d'eau au Pouget, 48 mm. à Pézénas (Hérault), 31 mm. à Thuir (Pyrénées-Orientales), 25 mm. à Fourques (Gard), 40 mm. à Pont-Saint-Esprit, où la température est plutôt basse ainsi qu'à Gaja-Villedieu (Aude).

Elles ont intéressé tous les vignobles compris entre le Rhône et les Pyrénées-, et justifient l'exécution soignée d'un traitement qui devra être terminé ou renouvelé avant le 8 juin.

Le Directeur de la Station Régionale
d'Avertissements Viticoles,

G. BERNON

P.S. - Le présent bulletin doit être numéroté sous le numéro 21 - Juin 1962

Imprimerie de la Station Languedoc-Roussillon
Directeur-Gérant : L. BOUYX